



Association Francophone de la Communication Parlée
Siège Social : Université d'Avignon
339, ch. des Meinajaries – BP 91228
84911 AVIGNON Cedex 9
<http://www.afcp-parole.org>

Rennes, le 17 juin 2013.

À l'attention de Nicole Ménager, Présidente du Comité de suivi de Master.

L'Association Francophone de la Communication Parlée (AFCP), société savante forte d'environ 150 adhérents œuvrant à la structuration et la promotion de la recherche dans tous les domaines de la communication parlée, groupe d'intérêt de l'International Speech Communication Association (ISCA), a étudié avec attention la proposition de nomenclature des intitulés du diplôme national de master. Le conseil d'administration, constitué de représentants élus des principaux laboratoires francophones du domaine, dont la majorité des laboratoires français, a souhaité faire remonter les commentaires suivants en renforcement et en complément des motions de la section 34 du CNRS et de la section 7 du CNU.

Les sciences du langage entretiennent avant tout des relations étroites avec la plupart des disciplines qui apparaissent dans le secteur « SHS », ce qui se traduit au CNRS par un rattachement à l'INSHS. Il nous apparaît donc comme **extrêmement préjudiciable que les sciences du langage n'apparaissent pas dans le domaine « Sciences Humaines et Sociales »**. L'AFCP estime que les échanges interdisciplinaires avec les disciplines du domaine « SHS », les sciences du vivant et les sciences dites « dures », cruciaux pour l'étude de la communication parlée, se trouveraient considérablement affaiblis par un seul rattachement au secteur « Arts, Lettres et Langues ». Outre la confusion causée par la coexistence à un même niveau des sciences du langage et de la linguistique, une telle requalification est de nature à brouiller l'offre de formation et compliquerait singulièrement la mise en place des enseignements pluridisciplinaires indispensables.

Par ailleurs, le traitement automatique des langues (TAL), dans lequel s'inscrit une large part des recherches menées sur la communication parlée, constitue le point de convergence privilégié entre sciences du langage et technologies de l'information. Ainsi, les revues et conférences en TAL réunissent des spécialistes des technologies de l'information et des sciences du langage, les distinctions s'opérant entre écrit et oral plutôt qu'entre TAL et sciences du langage. Le CNRS considère d'ailleurs le TAL comme relevant de ses sections 7 (sciences de l'information) et 34 (sciences du langage), et le recrutement de spécialistes du TAL à l'université est très majoritairement porté de façon conjointe par les sections CNU 7 (sciences du langage) et 27 (informatique). Dans ce contexte, l'AFCP estime que **considérer le traitement automatique des langues comme une spécialité de la mention Information-Communication déconnecterait l'offre de formation de la réalité scientifique**. En comparaison des liens évoqués ci-avant, le lien supposé du TAL avec le champ de l'Information-Communication tel qu'il est défini par la 71^e section du CNU apparaît pour le moins ténu.

En conclusion, nous estimons primordial de **positionner les sciences du langage en tant que mention au sein des SHS** afin de ne pas nuire à leur lisibilité, et à terme, à leur survie, et de **lier explicitement le traitement automatique des langues aux sciences du langage** afin de rendre compte des liens scientifiques extrêmement étroits qui unissent ces deux domaines de recherche.

Nous espérons que notre requête trouvera un écho dans la version finale de la nomenclature des intitulés du diplôme national de master.

Guillaume Gravier
Chargé de recherche au CNRS
Président de l'AFCP